AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1825
FR0011471291-FS0765

27 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2015, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iena, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 novembre 2015, le seuil de 5% des droits de vote de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 490 342 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 6,21% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 892 942 actions représentant 9 786 225 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.